

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, , Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Léa GUILLET *ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS*, Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING* et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DUBOIS

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....25

Votants27

DCM n°156/2022 - T156 - 8.8.1**Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif - avis**

Rapporteur : Monsieur DUBOIS

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif est présenté aux élus. Ce document a été transmis par courriel aux élus le 14 septembre 2022.

Vingt-trois foyers sont abonnés à ce service. Quarante-et-une stations de collecte sont recensées sur le territoire. Le prix moyen sur le territoire est, au 1^{er} janvier 2022, de 2,30 euros le mètre cube contre 2,23 euros en 2021 avec un tarif cible à atteindre au 1^{er} janvier 2023 de 2,38 euros sur l'ensemble du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ÉMET un avis favorable sur ce rapport.

Délibération publiée le 30 septembre 2022

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

Le secrétaire de séance,
Frédéric DUBOIS

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
ID : 044-200078079-20220920-DCM156_2022-DE



